



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile**

**Affaire suivie par :** Esther DEMEY  
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr  
Tél : 03.83.34.26.15



**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
GRAND EST**

**Délégation territoriale  
de Meurthe-et-Moselle**

**Affaire suivie par :** Karine THEAUDIN  
karine.theaudin@ars.sante.fr  
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le 28 OCT. 2018

Le préfet de Meurthe-et-Moselle  
La déléguée territoriale de l'agence régionale de santé Grand Est  
à  
[Liste des destinataires en annexe]  
En communication à Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone, campagne d'information 2018-2019

PJ : affiche campagne monoxyde de carbone 2018 - 2019

Au niveau national, sur la saison de chauffe 2017-2018, 1 073<sup>1</sup> signalements ont été transmis au système de surveillance nationale des intoxications au monoxyde de carbone (CO), impliquant 3 890 personnes dont 2 222 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier, 479 dirigées vers un service de médecine hyperbare et 356 admises en hospitalisation.

En région Grand Est, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et le 30 avril 2018, 111 foyers d'intoxication par le monoxyde de carbone ont été signalés, exposant 332 victimes parmi lesquelles 2 sont malheureusement décédées.

Notre région est particulièrement touchée par ce problème de santé publique et, malheureusement, le nombre des situations d'intoxication ne fléchit pas d'une année sur l'autre.

L'intoxication par le monoxyde de carbone, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France, peut toucher toutes les catégories socio-professionnelles : au domicile, au travail, dans les lieux accueillant du public. Elle peut être particulièrement grave pour les femmes enceintes. Dans la plupart des cas, ces accidents sont évitables.

L'intoxication au CO survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

<sup>1</sup> Données SPF non consolidées susceptibles d'être modifiées.


Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles et les espaces accueillant du public.

Des supports et outils de communication spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ✓ Sur le site internet de l'ARS : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr), Moteur de recherche : [Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- ✓ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actualites/Comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-Conseils-et-recommandations2>
- ✓ Sur la page Facebook de l'ARS : <https://www.facebook.com/stopmonox>
- ✓ Sur les sites internet : [www.stopmonox.fr](http://www.stopmonox.fr) / [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)
- ✓ Sur le site internet de Santé Publique France : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

Vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents. Aussi, je vous remercie par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

Le préfet,



Eric FREYSSELINARD

La déléguée territoriale,



Eliane PIQUET

## **LISTE DES DESTINATAIRES**

***Mesdames et messieurs les Maires***

***Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI***

***Mesdames et messieurs les responsables de lieux de cultes***

***Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent***

***Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale***

***Mme la présidente de Société Lorraine d'Habitat***

***M. le président de Meurthe-et-Moselle Habitat***

***M. le président de l'office public de l'habitat de la métropole du Grand Nancy***

***M. le président de l'office public de l'habitat de Lunéville***

***M. le président de Toul Habitat***

***M. le président de Batigère Nord-Est***

***M. le président d'Est Habitat construction***

***M. le directeur d'ICF Nord Est***

***M. le directeur de Nouveau Logis de l'Est***

***M. le directeur de Présence Habitat***

***M. le directeur de LogiEst***

***M. le directeur de Néolia***

***M. le directeur de Vilogia***

***M. le directeur du Syndicat d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt***

***M. le directeur du SEM à Pont-à-Mousson***

***M. le directeur du Logement Thillois***